

REGLEMENT PARTICULIER 2023

ATTENTION Cette année le règlement change, avec l'adjonction d'un règlement particulier à lire et signer pour acceptation.

Seuls les véhicules 4x4 et SSV seront acceptés.

Pour les 4x4 il y aura 2 catégories :

Les véhicules « ORIGINE » qui possèdent une carte grise, une assurance et **un contrôle technique à jour**. Pas de règles particulières pour eux, sauf à vérifier que l'assurance couvre bien les évolutions en tout-terrain.

Les « PROTOS » **sans contrôle technique** et **sans immatriculation** seront soumis au règlement particulier suivant :

- ☞ Roues maxi **37,5** pouces.
- ☞ Filets de protection si absence de vitrages latéraux.
- ☞ Ceintures de sécurité ou harnais pour **le conducteur et les passagers**.
- ☞ Pas d'échappement libre.
- ☞ Pas de parties saillantes pouvant occasionner des blessures ou dépassant de la carrosserie.
- ☞ La partie moteur devra être couverte par un capot en tôle ou matériau composite.
- ☞ Si le toit ou les montants ont été supprimés ou affaiblis, un arceau de sécurité solide devra être mis en place.
- ☞ En cas de tonneau ou retournement pendant la manifestation, obligation de prendre contact avec les organisateurs qui jugeront si le véhicule peut poursuivre les évolutions sur le terrain.
- ☞ Protos tubulaires : Casque, filets de portières, et coupe-batterie obligatoires.
- ☞ Unimogs et autres camions acceptés dans la limite de 5 Tonnes.
- ☞ Assurance spécifique obligatoire. (*Pas d'assurance « garage » qui ne couvre pas ce genre de risque*). Il est possible de souscrire une assurance spécifique à la journée auprès de l'assureur LESTIENNE. www.assurances-lestienne.com Tel : 03 26 87 71 38

L'organisateur procédera à la vérification de conformité des véhicules et des papiers à l'entrée du terrain à votre arrivée.

Pour les véhicules « ORIGINE » et « PROTOS », aucun passager ne sera toléré dans la benne du véhicule. Exclusion si récidive.

Le propriétaire du terrain se réserve la possibilité de limiter l'accès à certaines zones sensibles en forêt.

En résumé, nous n'acceptons plus les véhicules qui présentent des risques pour la sécurité de leurs occupants et des spectateurs, ni ceux dont l'esthétique n'est pas satisfaisante. Plus de 4x4 découpés en « sagouin » ou dont la moitié de la carrosserie est absente, comme on a pu le voir ces dernières années. L'image de cette manifestation caritative est en jeu.

Nous vous remercions de votre compréhension pour ces nouvelles contraintes, mais l'avenir de la Moisson des Crampons en dépend, ainsi que celui du terrain des Combes Grondées.

A renvoyer avec l'inscription à : Jennifer Goffinet 22, route de la Couhée - 71620 Saint Didier en Bresse

REGLEMENT PARTICULIER

NOM_Prénom :

Date :

Signature :

(Signature précédée de la mention : Lu et approuvé).